



Financement de l'AVS: report irresponsable des coûts sur les actifs et les jeunes

L'essentiel en bref:

- Le Conseil des États combine le financement de la 13e rente AVS avec un éventuel déplafonnement de la rente de couples et propose un nouveau modèle de financement.
- economiesuisse, l'Union patronale suisse et l'Union suisse des arts et métiers s'opposent fermement à un alourdissement des coûts à la charge des actifs et des employeurs.
- Aux yeux de l'économie, des réformes structurelles sont incontournables.



Le Conseil des États a adopté aujourd'hui un modèle de financement pour la 13e rente AVS. En raison de la confusion avec une éventuelle suppression du plafonnement des rentes pour les couples mariés, un nouveau modèle doit être mis en œuvre. Les trois associations faïtières de l'économie que sont l'Union patronale suisse, l'Union suisse des arts et métiers et economiesuisse rejettent ce

modèle de financement et sont déçues par le report des coûts sur les actifs et les employeurs. Pour l'économie, une chose est claire: des réformes structurelles s'imposent. Sinon, les taxes et les impôts risquent d'augmenter en permanence.

Hausse des cotisations salariales (plus 0,4 point de pourcentage), hausse de la taxe sur la valeur ajoutée (plus 1 point de pourcentage) et réduction du fonds AVS (à 80 pour cent) pour des contributions fédérales inchangées: tel est le plan – salé – pour le financement de la 13e rente AVS approuvé aujourd'hui par le Conseil des États. En plus de la 13e rente AVS, ce plan inclut également le financement de la suppression du plafonnement des rentes pour les couples mariés, avant même que cette initiative ne soit adoptée.

Manque de transparence quant aux souhaits d'aménagement coûteux

Les trois associations faïtières de l'économie – l'UPS, economiesuisse et l'usam – rejettent catégoriquement ce financement. La confusion du financement de la 13e rente AVS avec la suppression éventuelle du plafonnement des rentes pour les couples mariés et l'évolution des cotisations d'assurance-chômage est tout à fait irresponsable et manque de transparence. En combinaison avec la baisse du fonds AVS, les coûts réels de l'extension de l'AVS sont ainsi effacés et reportés à l'avenir.

Pas de renchérissement du travail pour le développement des prestations AVS

Financer un élargissement des prestations de l'AVS par les cotisations salariales – et donc principalement sur le dos des jeunes, des actifs et de l'économie – est intolérable. Les jeunes générations en pâtissent davantage. En outre, les coûts salariaux augmentent, ce qui exerce une pression sur l'attractivité de la Suisse, à un moment où les entreprises sont déjà sous pression en raison de l'incertitude mondiale et de la hausse des droits de douane. Les prélèvements salariaux plus élevés affaiblissent l'attractivité de la Suisse, car ils renchérissent la main-d'œuvre, découragent les talents et freinent les investissements.

Puisqu'il est clair que, contrairement à ce qu'affirment les auteurs de l'initiative, la 13e rente AVS doit aussi être financée, il faut trouver la solution la moins dommageable. Les générations plus âgées, qui ont, pour une grande part, voté en faveur de la 13e rente AVS, doivent être pleinement intégrées dans la responsabilité de financement. C'est pourquoi seule une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée est envisageable pour financer la 13e rente AVS. Celle-ci doit être limitée jusqu'en 2030 pour que la question du financement soit réévaluée dans le cadre de la réforme structurelle AVS 2030 dans son ensemble.

Les réformes structurelles sont incontournables

Au lieu d'augmenter sans cesse les impôts et les taxes pour l'AVS, il serait plus judicieux de prendre des mesures structurelles, plus durables et bénéfiques pour la place économique suisse ainsi que pour les finances des ménages suisses. Cela permettrait également de tenir compte de l'espérance de vie actuelle et de l'évolution démographique. On peut citer en premier lieu le relèvement de l'âge de référence ou des réformes structurelles ayant des effets similaires, par exemple sous la forme d'une durée de vie active tenant compte des différents groupes et

parcours professionnels, ou de solutions transitoires.